

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Target, Guy-Jean-Baptiste. L'Esprit des cahiers présentés aux états généraux. 1789 | Les abus de la justice criminelle](#)

Target, Guy-Jean-Baptiste. L'Esprit des cahiers présentés aux états généraux. 1789 | Les abus de la justice criminelle

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0569

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Target, Guy-Jean-Baptiste](#)

Références bibliographiques[Target, L'Esprit des cahiers, présentés aux États-Généraux 1789](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb314809219>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Thomé, Louis-Marie René (17.. -- 17..)

TITRE

L'Esprit des cahiers, présentés aux États-Généraux de l'an 1789, augmenté de vues nouvelles, ou Projet complet de la régénération du royaume de France

LIEU DE PUBLICATION pas de lieu...

DATE

1789

EDITEUR

, 1789

Tagel
L'Élimination des coïncidences
1789

570

Les autres de la justice criminelle

HP 105-110.

- absence de contact par les délinquants.
- l'information est à donner tout de suite au moment même, "juge mis en état d'une histoire ou d'un fait".
- 2 (unions), à multiples effets par jour 2 maximum.
- 31 ~~jours~~ par semaine.
- qu'il y a un fait de corps que ce soit de coïncidence ou de + - (coïncidence ou de coïncidence).
- que les "procédés" sont connus de l'accusé, de l'accusateur et du public.
- que l'accusateur et l'accusé sont les mêmes.
- que chaque crime est de la même sorte et peut être déterminé.
- suppression des questions multiples.
- suppression des complications de la loi.
- possibilité de la justice de justifier et de recevoir de nouvelles preuves.
- que le jugement est le même pour tous les crimes.



EXTRACTION